



**Photographie statistique des accidents de travail, des accidents de trajet
et des maladies professionnelles en France selon le sexe
entre 2001 et 2012**

Des tendances d'évolution différenciées pour les femmes et les hommes

Florence CHAPPERT, Projet Genre, Santé et Conditions de Travail
Patricia THERRY, Mission Veille & Management de l'Information

Synthèse

L'Anact met à jour l'analyse de données de santé au travail (accidents de travail, accidents de trajet, et maladies professionnelles reconnues) fournies par la CNAMTS au regard du genre. Cette analyse sexuée par branche d'activité renouvelle et questionne les conditions de travail des femmes et des hommes salariés en France.

Cette étude de la sinistralité au travail entre 2001 et 2012 met en lumière des différences d'évolution méconnues selon le sexe. Globalement, entre 2001 et 2012, les accidents du travail ont augmenté pour les femmes (+20,3%), ainsi que les accidents de trajet (+15%) et les maladies professionnelles reconnues (+169,8%). Pour les hommes, durant cette même période, on constate également une augmentation des maladies professionnelles (+91,2%), moins rapide que pour les femmes mais une baisse des accidents de travail (-23,3%), et des accidents de trajet (-9%).

Entre 2001 et 2012, les activités de service de type santé, nettoyage, travail temporaire enregistrent une progression forte des accidents du travail (+59,8%), des accidents de trajet (+38%) et des maladies professionnelles (+312%) pour les femmes. On constate une hausse du nombre d'accidents du travail et des accidents de trajet concernant des femmes dans toutes les branches d'activité sauf trois branches à prédominance masculine marquées par une forte baisse des effectifs entre 2001 et 2012 : la métallurgie, la chimie, le bois. Dans sept branches d'activité sur neuf l'augmentation des maladies professionnelles est plus forte pour les femmes que pour les hommes.

Pour les hommes, sur la même période, les accidents de travail baissent dans toutes les branches d'activité. Depuis 2001, les accidents de trajet concernant des hommes sont en diminution dans toutes les branches d'activité à l'exception des secteurs de les industries des transports, eau gaz, électricité, livre et communication (+5,6%) des services, commerces et industries de l'alimentation (+4%) et du commerce non alimentaire (+0,5%). C'est dans les industries des transports, eau, gaz, électricité, livre et communication que l'augmentation des maladies professionnelles entre 2001 et 2012 est la plus forte pour les hommes (+252,6%).

L'analyse statistique révèle qu'en 2012, les accidents du travail concernent deux fois plus d'hommes que de femmes, les accidents de trajet concernent un peu plus les femmes que les hommes, et les maladies professionnelles reconnues concernent quasiment autant les hommes que les femmes.

En 2012, les secteurs du BTP et des industries des transports, eau, gaz, électricité comptabilisent le plus **d'accidents du travail** pour les hommes. Les services de santé, nettoyage et travail temporaire et les services, commerces et industries de l'alimentation enregistrent le plus d'accidents du travail pour les femmes.

Les deux secteurs qui enregistrent le plus **d'accidents de trajet** en 2012 concernant des femmes sont les secteurs des services, santé, nettoyage et travail temporaire et le secteur de la banque, assurances et administrations. Pour les hommes, ce sont les secteurs des services, commerces et industries de l'alimentation et ceux de la santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire qui comptent le plus d'accidents de trajet.

Les secteurs qui totalisent le plus **de maladies professionnelles** sont le BTP et la métallurgie pour les hommes. Pour les femmes, ce sont les services, commerces, et industries de l'alimentation ainsi que les services, santé, nettoyage et travail temporaire.

Ce travail sur les données statistiques de la CNAMTS appelle à d'autres études plus poussées et fournit des éléments d'éclairage pour orienter la prévention des risques professionnels dans certains secteurs.

Sommaire

La baisse globale des accidents de travail depuis 2001 masque la progression des accidents du travail pour les femmes p.4

Les accidents de trajet sont en baisse depuis 2001 pour les hommes mais en progression pour les femmesp.9

Une progression depuis 2001 près de deux fois plus rapide des maladies professionnelles reconnues pour les femmes comparée à celle des hommes..... p.12

Les chiffres-clés de la sinistralité au travail des femmes et des hommes p.15

Du constat à l'action p.16

À la lumière de l'étude comparée des données sexuées de la sinistralité au travail sur la période de 2001 à 2012 en France, l'Anact avance quelques constats et hypothèses concernant la santé des salarié-e-s femmes et hommes.

Cette photographie statistique, à la fois rétrospective sur onze ans et pour l'année 2012, met en évidence que la sinistralité au travail concerne de façon différenciée les femmes et les hommes.

Cette analyse s'appuie sur les statistiques de la sinistralité collectées auprès de la Mission statistiques de la Direction des risques professionnels de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) (périmètre de 18 millions de salariés).

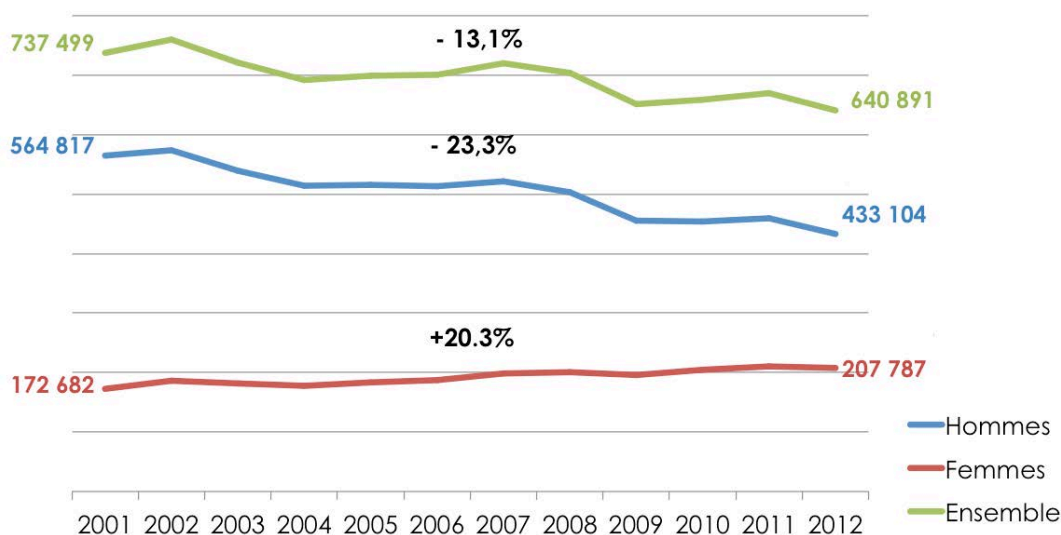
La baisse globale des accidents de travail depuis 2001 masque la hausse des accidents du travail pour les femmes

En 2012, sur les 640 891 accidents du travail comptabilisés par la CNAMTS, 67,5% concernent les hommes et 32,5% les femmes. Les accidents les plus nombreux sont les accidents de manutention manuelle, les accidents de plain-pied et les chutes de hauteur.

Le nombre d'accidents du travail des femmes est en augmentation depuis 2001

Entre 2001 et 2012, le nombre des accidents du travail a globalement baissé de 13,1% (salariés des 2 sexes confondus). Cette baisse occulte une nette différence d'évolution de la sinistralité selon le sexe. Le nombre des accidents du travail des hommes a baissé de 23,3%, passant de 564 817 accidents en 2001 à 433 104 en 2012 tandis que le nombre des accidents du travail des femmes a progressé de 20,3% passant de 172 682 accidents à 207 787 sur la même période.

Évolution du nombre des accidents du travail 2001-2012



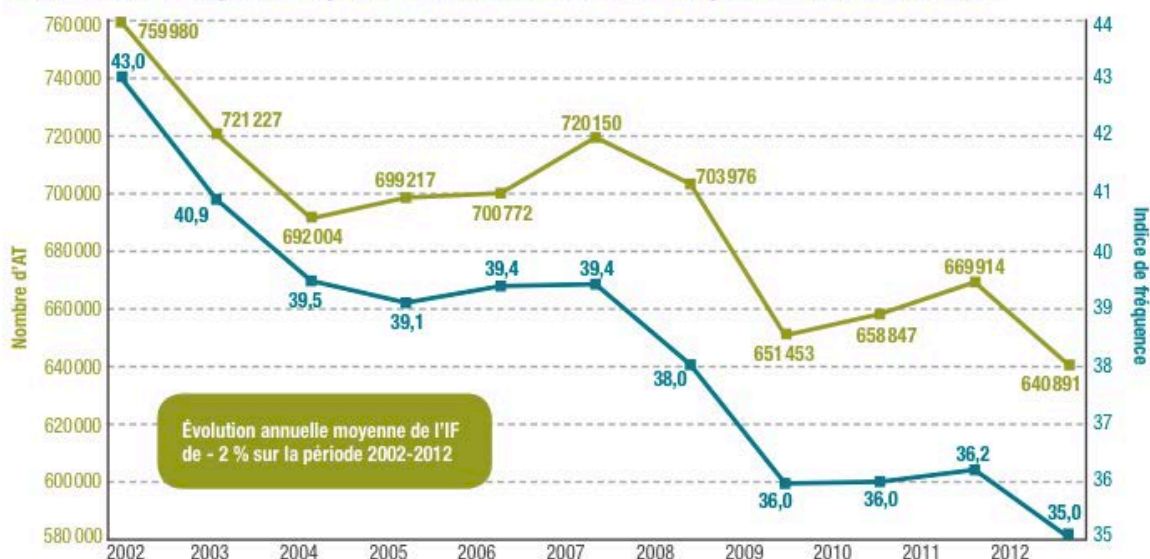
Source : données CNAMTS des accidents de travail pour toutes les branches d'activités

Graphique et calculs Anact d'après données statistiques de la CNAMTS

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp/dossier/nos-statistiques-sur-les-accidents-du-travail-par-ctn.html>

Ces évolutions sont à mettre en relation avec l'augmentation des effectifs des salariés qui est de 6,1% entre 2001 (17 233 914 millions de salariés) et 2012 (18 296 201 millions de salariés) sur le périmètre CNAMTS. Il serait souhaitable de pouvoir calculer des indices de fréquence par sexe ; mais la répartition des effectifs salariés par sexe du périmètre CNAMTS n'est pas une donnée disponible. Toutefois, les analyses issues du Rapport de gestion 2012¹ de la CNAMTS montrent un parallèle entre la diminution globale du nombre d'accidents de travail et la diminution de l'indice de fréquence²

Figure 29
Évolution du nombre d'accidents du travail en 1^{er} règlement
et de leur fréquence pour 1000 salariés sur la période 2002-2012



source : CNAMTS – Rapport de gestion 2012 ;

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/brochures/Rapport_gestion_2012.pdf

L'analyse encore plus juste qui prendrait en compte le nombre d'heures travaillées (taux de fréquence³) amènerait d'ailleurs à une augmentation de l'écart entre femmes et hommes - compte tenu des horaires à temps partiels des femmes et des heures supplémentaires des hommes dans leurs emplois.

Un taux de fréquence des accidents du travail plus élevé pour les ouvriers et les ouvrières

Une étude⁴ démontre qu'en 2007 le risque d'accident du travail est deux fois plus important pour les hommes que pour les femmes : pour un million d'heures de travail, les hommes ont connu en moyenne 29,7 accidents du travail et les femmes en moyenne 16,3. Mais, cet écart s'atténue quand on regarde la catégorie des ouvriers : 49,6 accidents de travail par million d'heures travaillées pour les ouvriers et 41,6 pour les ouvrières en 2007.

¹ http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/brochures/Rapport_gestion_2012.pdf

² Indice de fréquence = nombre d'AT avec arrêt sur nombre de salariés x 1000

http://www.carsat-pl.fr/risques/documentation/definition_indicateurs.htm

³ Taux de fréquence = nombre d'AT avec arrêt sur le nombre d'heures travaillées x 1 000 000

http://www.carsat-pl.fr/risques/documentation/definition_indicateurs.htm

⁴ L'exposition des salariés aux accidents du travail en 2007 - DARES, 2009

<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2009-12-50-2.pdf>

Taux de fréquence des accidents du travail en 2007	H	F	total
Catégories socioprofessionnelles			
Cadres et chefs d'entreprise	2,7	4,3	3,2
Professions intermédiaires	6,8	6,1	6,5
Employés	30,0	17,0	20,6
Ouvriers	49,6	41,6	48,2
Ensemble	29,7	16,3	24,3

Lecture : pour un million d'heures de travail, les femmes ouvrières ont connu en moyenne 41,6 accidents de travail en 2007.

Champ : France, salariés du régime général présents dans les DADS-Insee.

Source : INSEE.

Les accidents de travail suivant les branches d'activité en 2012

Les secteurs d'activité au sens de la CNAMTS sont les comités techniques nationaux : c'est la nomenclature des CTN⁵.

Les trois branches d'activité qui comptabilisent le plus grand nombre d'accidents de travail pour les femmes

La CNAMTS comptabilise, en 2012, un nombre important d'accidents de travail (AT) pour les femmes dans les secteurs suivants :

- les activités de services de type santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire (CTN I), avec 80 713 AT avec arrêt pour les femmes ;
- les services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D), avec 50 817 AT avec arrêt pour les femmes ;
- les services de types banques, assurances, administrations (CTN H), avec 27 338 AT pour les femmes.

Les trois branches d'activités qui comptent le plus grand nombre d'accidents de travail concernant les hommes

La CNAMTS comptabilise en 2012, un nombre important d'accidents de travail (AT) concernant des hommes dans les secteurs suivants :

- le secteur du BTP (CTN B) avec 106 231 AT avec arrêt pour les hommes ;
- le secteur des industries des transports, eau, gaz, électricité, livre et communication (CTN C) avec 74 376 AT avec arrêt pour les hommes ;
- les services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D) avec 61 250 AT pour les hommes.

5

[http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/etudes_statistiques/Nomenclatures%20sinistralite%20A9%202012%20CTN%20risq%20regroup%20\(n-2013-160\).pdf](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/etudes_statistiques/Nomenclatures%20sinistralite%20A9%202012%20CTN%20risq%20regroup%20(n-2013-160).pdf)

Évolution 2001-2012 du nombre des accidents de travail avec arrêt selon le sexe par branche d'activité (CTN)

Nombre d' AT avec arrêt selon le sexe par branches d'activité et taux d' évolution		2001	2012	Taux d' évolution	Évolution de l'effectif des salariés entre 2001 et 2012
Toutes les branches d' activités	H	564 817	433 104	-23,3%	+ 6,1%
	F	172 682	207 787	+20,3%	
A - Métallurgie	H	93 936	53 046	-43,5%	-17,9%
	F	8 363	4 883	-41,6%	
B - BTP	H	123 451	106 231	-13,9%	+27,2%
	F	854	1 484	+73,7%	
C - Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	H	78 485	74 376	-5,2%	+0,9%
	F	13 376	17 912	+33,9%	
D - Services, commerces et industries de l' alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers	H	74 022	61 250	-17,2%	+8,2%
	F	50 268	50 817	+1,1%	
E - Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie	H	16 603	9 452	-43%	-16,9%
	F	4 175	2 651	-36,5%	
F Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	H	37 176	19 099	-48,6%	-35,2%
	F	7 384	3 700	-49,8%	
G Commerce non alimentaire	H	40 268	33 854	-15,9%	+1,5%
	F	15 834	18 289	+15,5%	
H Activités de services : banques, assurances, administrations	H	17 129	14 606	-14,7%	+22,9%
	F	21 947	27 338	+24,5%	
I Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire	H	83 747	61 190	-26,9%	+15,5%
	F	50 481	80 713	+59,8%	

Graphique et calculs Anact d'après données statistiques de la CNAMTS

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp/dossier/nos-statistiques-sur-les-accidents-du-travail-par-ctn.html>

L'évolution du nombre des accidents du travail par branche d'activité entre 2001 et 2012

Toutes les branches d'activité enregistrent une baisse des accidents du travail concernant les hommes. Pour les femmes, on constate une hausse du nombre d'accidents du travail dans toutes les branches sauf trois branches à prédominance masculine marquées par une forte baisse des effectifs entre 2001 et 2012 (métallurgie, chimie, bois).

En effet, deux secteurs à prédominance masculine enregistrent des écarts très importants entre la baisse des accidents du travail pour les hommes et la progression des accidents du travail pour les femmes :

- le BTP (CTN B) avec -13,9% des accidents de travail pour les hommes depuis 2001 et +73,7% pour les femmes (mais le faible nombre d'AT pour les femmes invite à considérer cette évolution avec précaution) ;

- le secteur des transports, eau, gaz, électricité, livre et communication (CTN C) : -5,2% des accidents de travail pour les hommes et +33,9% pour les femmes depuis 2001.

Ce sont en fait surtout dans les **secteurs mixtes ou à prédominance féminine** que l'on constate ce phénomène :

- les activités de services de banques, assurances et administrations (CTN H) : baisse de 14,7% des accidents du travail pour les hommes et hausse de 24,5% des accidents du travail pour les femmes ;

- le commerce non alimentaire (CTN G) : baisse de 15,9% des accidents du travail pour les hommes et hausse de 15,5% pour les femmes ;
- les activités de services dans la santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire (CTN I) : baisse de 26,9% pour les hommes et hausse de 59,8% des accidents pour les femmes.

Une analyse plus fine exigerait de relier ces chiffres avec l'évolution sexuée des salariés du périmètre CNAMTS par secteur qui n'est pas une donnée disponible. Toutefois, si l'on met en regard l'évolution des effectifs salariés globaux, on peut distinguer 3 groupes de secteurs :

- **Groupe 1** : Trois secteurs comme métallurgie (CTN A), chimie (CTN E) ou bois/textile (CTN F), dont l'effectif salarié a fortement baissé entre 2001 et 2012, et qui enregistrent une baisse des accidents de travail à la fois pour les femmes et pour les hommes. On peut faire l'hypothèse que cette baisse conjointe est liée à la suppression de postes exposés tenus par des femmes et des hommes, mais aussi peut-être à une politique de prévention des risques assez ancienne et concernant à la fois les femmes et les hommes dans leurs emplois.

- **Groupe 2** : Deux secteurs à effectif global constant entre 2001 et 2012 comme celui des transports, eau, gaz, électricité (CTN C) et du commerce non alimentaire (CTN G) pour lesquels les accidents de travail des hommes baissent, tandis que ceux des femmes augmentent. On peut faire l'hypothèse pour expliquer cette différence de tendance dans l'évolution du nombre d'accidents entre femmes et hommes dans ces secteurs que les politiques de prévention touchent plus les hommes que les femmes dans leurs emplois ; il n'est pas exclu non plus que la féminisation des effectifs se fasse dans des activités exposées.

- **Groupe 3** : Deux secteurs à effectif en croissance entre 2001 et 2012 comme ceux des activités de services (CTN H : banques administrations, CTN I : santé, nettoyage, travail temporaire) où l'on enregistre une baisse du nombre d'accidents pour les hommes et une augmentation assez forte du nombre d'accidents pour les femmes. On peut faire certaines hypothèses pour expliquer cette différence de tendance dans l'évolution du nombre d'accidents entre femmes et hommes dans ces secteurs : la féminisation du secteur, notamment dans des activités exposées, et des politiques de prévention qui touchent plus les hommes que les femmes dans leurs emplois.

Les hypothèses concernant le lien avec l'évolution des effectifs rejoignent celles avancées dans le Rapport de gestion 2012⁶ de la CNAMTS : « En période de croissance de l'activité, les effectifs supplémentaires au travail sont utilisés et exposés à des risques un peu supérieurs à la moyenne, alors qu'en période de décroissance, les effectifs qui n'ont pas diminué proportionnellement à l'activité et qui conservent leur emploi, connaissent une sinistralité moindre ». D'autres hypothèses peuvent être avancées ; elles concernent les politiques de prévention qui seraient plus centrées sur les emplois occupés par les hommes (port de charge, travail en hauteur...) que par les femmes. Des études restent donc à faire pour expliquer, selon ces secteurs, cette différence d'évolution du nombre d'accidents de travail des femmes et des hommes.

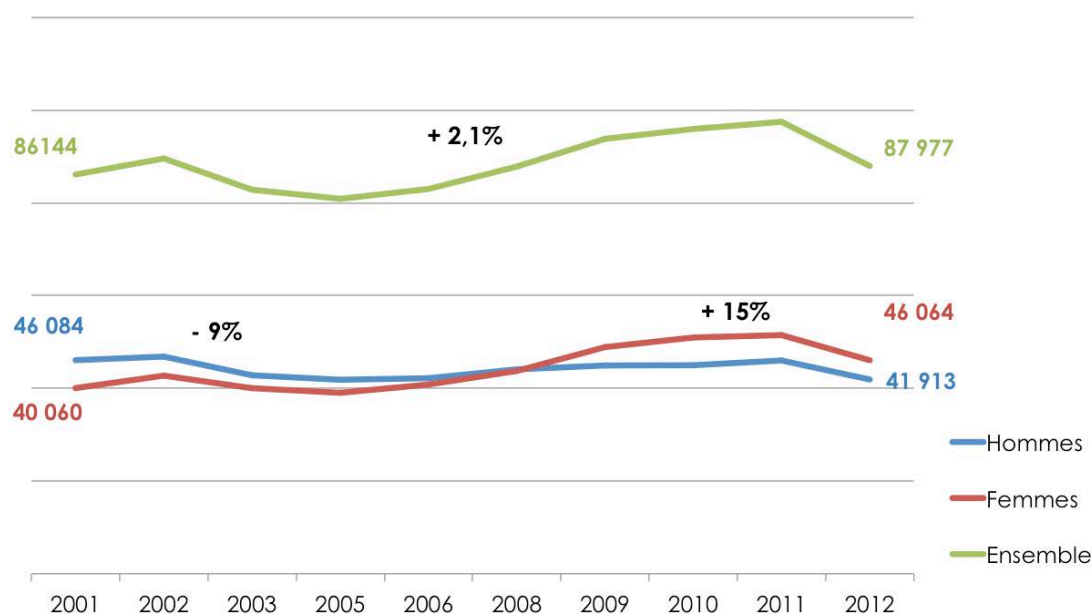
⁶ http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/brochures/Rapport_gestion_2012.pdf p.47

Accidents de trajet : en baisse depuis 2001 pour les hommes mais en progression pour les femmes

Pour 2012, la CNAMTS a enregistré 46 064 accidents de trajet concernant des femmes (52,4%) et 41 913 accidents de trajet concernant des hommes (47,6%).

Entre 2001 et 2012, le nombre d'accidents de trajet progresse très peu, de 2,1%, alors que l'effectif salarié augmente de 6,1%. Toutefois ce chiffre masque une différence d'évolution selon le sexe : le nombre d'accidents de trajet des hommes baisse de 9% tandis que celui des femmes augmente de 15%. Jusqu'en 2008, le nombre d'accidents de trajet était supérieur pour les hommes que pour les femmes. Depuis 2009, la tendance s'est inversée.

Évolution du nombre d'accidents de trajet 2001-2012



Source : données CNAMTS des accidents de trajet pour toutes les branches d'activités

Graphique et calculs Anact d'après données statistiques de la CNAMTS

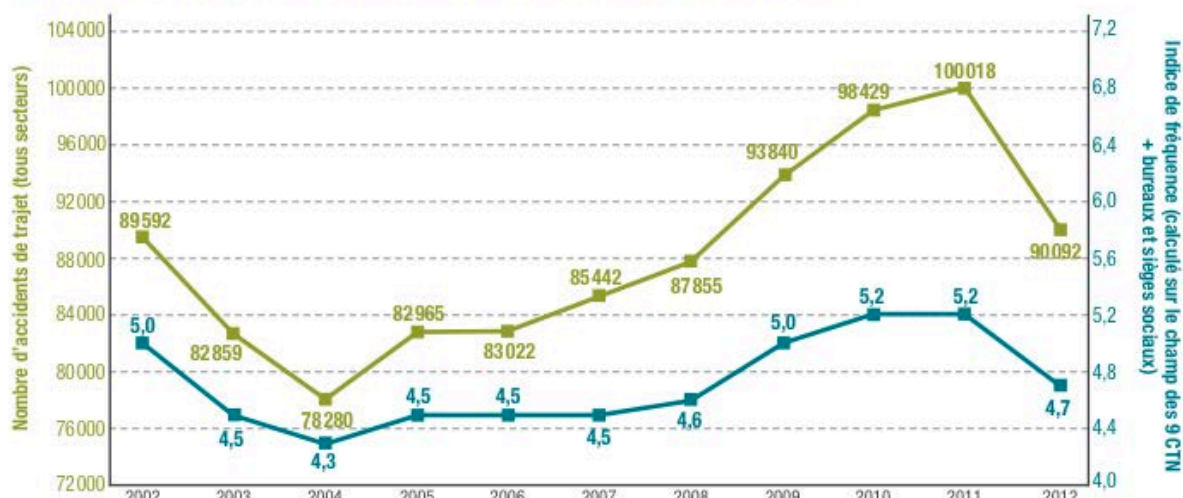
<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp/dossier/nos-statistiques-sur-les-accidents-de-trajet-par-ctn.html>

Il serait souhaitable de pouvoir calculer des indices de fréquence par sexe ; mais la répartition des effectifs salariés par sexe du périmètre CNAMTS n'est pas une donnée disponible. Toutefois, les analyses issues du Rapport de gestion 2012⁷ de la CNAMTS montrent un parallèle entre la diminution globale du nombre d'accidents de trajet et la diminution de l'indice de fréquence⁸.

⁷ http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/brochures/Rapport_gestion_2012.pdf

⁸ Indice de fréquence = nombre d'accident avec arrêt sur nombre de salariés x 1000

Figure 34
Évolution du nombre d'accidents de trajet en 1^{er} règlement et de leur fréquence pour mille salariés sur la période 2002-2012



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SGE TAPR sur les 9 Comités techniques nationaux, les bureaux et sièges sociaux et les autres catégories professionnelles particulières pour le nombre d'accidents ; hors catégories professionnelles particulières pour le calcul de l'indice de fréquence.

source : CNAMTS – Rapport de gestion 2012

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/brochures/Rapport_gestion_2012.pdf

L'analyse encore plus juste qui prendrait en compte le nombre d'heures travaillées (taux de fréquence⁹) amènerait d'ailleurs à une augmentation de l'écart entre femmes et hommes - compte tenu des horaires à temps partiels des femmes et des heures supplémentaires des hommes.

Les accidents de trajet suivant les branches d'activité en 2012

En 2012, le nombre des accidents de trajet concerne davantage des hommes que des femmes sauf dans le commerce non alimentaire (CTN G), et les activités de service (CTN H et I). Cf tableau suivant.

En 2012, les services de santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire (CTN I), et le secteur des banques, assurances et administrations (CTN H) comptabilisent le plus d'accidents de trajet pour les femmes avec respectivement 15 136 accidents de trajet et 11 246 accidents de trajet. Ces deux branches d'activité comptabilisent 57% des accidents de trajet enregistrés par la CNAMTS en 2012. C'est dans le secteur des services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D) et dans le secteur de la santé, du nettoyage et du travail temporaire (CTN I) que la CNAMTS rapporte le plus d'accidents de trajet pour les hommes, avec respectivement 8 034 et 7 241 accidents de trajet.

⁹ Taux de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt sur le nombre d'heures travaillées x 1 000 000

Évolution 2001-2012 du nombre d'accidents de trajet avec arrêt selon le sexe par branche d'activité (CTN)

Nombre d'accidents de trajet avec arrêt selon le sexe par branches d'activité		2001	2012	Taux d'évolution 2001-2012	Évolution de l'effectif total des salariés entre 2001 et 2012
Toutes les branches d'activités	H	46 084	41 913	-9%	+ 6,1%
	F	40 060	46 064	+15%	
A Métallurgie	H	7 633	5 204	-31,9%	-17,9%
	F	1 935	1 248	-35,5%	
B BTP	H	6 715	5 602	-16,5%	+27,2%
	F	492	529	+7,5%	
C Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	H	5 019	5 303	+5,6%	+0,9%
	F	2 809	3 509	+24,9%	
D Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers	H	7 720	8 034	+4%	+8,2%
	F	6 969	7 427	+6,5%	
E Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie	H	1 155	798	-30,9%	-16,9%
	F	680	502	-26,1%	
F Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	H	1 905	1 071	-43,7%	-35,2%
	F	1 235	657	-46,8%	
G Commerce non alimentaire	H	3 959	3 980	+0,5%	+1,5%
	F	5 042	5 810	+15,2%	
H Activités de services : banques, assurances, administrations	H	4 688	4 680	-0,1%	+22,9%
	F	8 239	11 246	+36,4%	
I Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire	H	7 906	7 241	-8,4%	+15,5%
	F	10 967	15 136	+38%	

Évolution du nombre des accidents du trajet par branche d'activité entre 2001 et 2012

On retrouve, pour les accidents de trajet, les trois mêmes secteurs qui comptent une baisse des accidents de travail pour les femmes et les hommes entre 2001 et 2012 : la métallurgie (CTN A), l'industrie de la chimie (CTN E), et l'industrie du bois (CTN F).

Dans les autres secteurs, les industries des transports, eau, gaz, électricité, livre et communication (CTN C), et services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D), le commerce non alimentaire (CTN G), on constate une hausse des accidents de trajet entre 2001 et 2012 pour les femmes et les hommes : le taux d'évolution des accidents de trajet est plus important pour les femmes que pour les hommes dans tous ces secteurs.

Le secteur des services de santé, nettoyage et travail temporaire (CTN I) est le secteur qui connaît la plus importante progression d'accidents de trajet entre 2001 et 2012 : + 38% pour les femmes. C'est aussi le cas des activités de services de banques, assurances et administrations (CTN H) avec une progression entre 2001 et 2012 de 36,4%.

Il est à noter une baisse significative des accidents de trajet entre 2011 et 2012 passant de 97 508 à 87 977 avec une baisse à la fois pour les hommes et les femmes. Le rapport de gestion 2012¹⁰ de la CNAMTS évoque les conditions météorologiques hivernales de la fin 2011 et de 2012 plus favorables pour expliquer la diminution en nombre et en fréquence des accidents de plain-pied. Ces conditions ont été moins pourvoyeuses d'accidents de trajet par glissade sur sols et trottoirs.

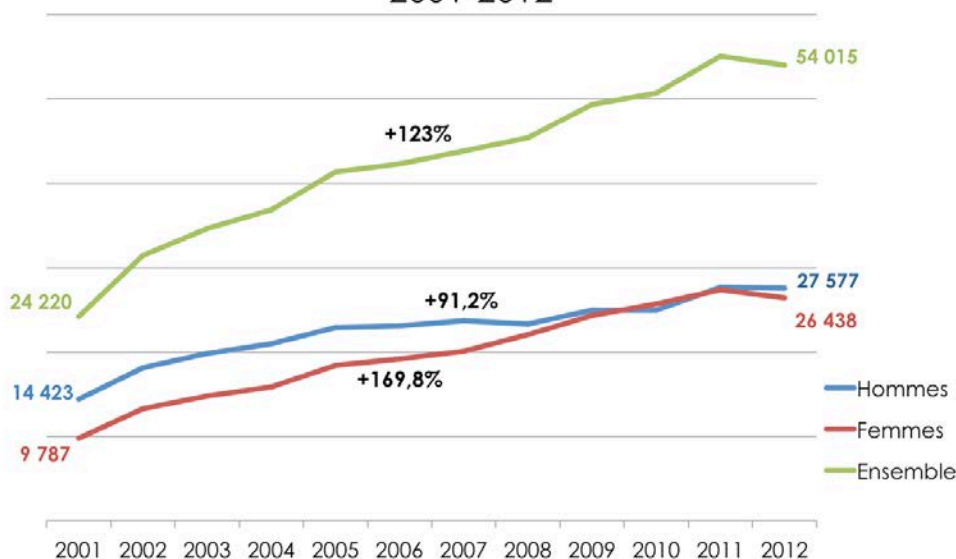
¹⁰ http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/brochures/Rapport_gestion_2012.pdf p. 53

Une progression près de deux fois plus rapide des maladies professionnelles reconnues pour les femmes que pour les hommes depuis 2001

En 2012, les maladies professionnelles reconnues concernent autant les hommes (51,1%) que les femmes (48,9%) : la CNAMTS a recensé, en 2012, 27 577 maladies professionnelles concernant des hommes et 26 438 maladies professionnelles concernant des femmes. Les troubles musculosquelettiques représentent, en 2012, près de 78% du total des maladies professionnelles indemnisées¹¹.

L'évolution du nombre des maladies professionnelles est à la hausse entre 2001 et 2012 pour les salariés, d'après la CNAMTS (+123%). On constate une progression différenciée suivant le sexe. Le nombre des maladies professionnelles a augmenté de façon exponentielle pour les femmes : + 169,8%. L'évolution concerne également les hommes de façon moins forte : +91,2% sur la même période.

Évolution sexuée du nombre des maladies professionnelles
2001-2012



Source : données CNAMTS des maladies professionnelles pour toutes les branches d'activités.

Graphique et calculs Anact d'après statistiques CNAMTS

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp/dossier/nos-statistiques-sur-les-maladies-professionnelles-par-ctn.html>

Il serait souhaitable de pouvoir calculer des indices de fréquence par sexe ; mais la répartition des effectifs salariés par sexe du périmètre CNAMTS n'est pas une donnée disponible.

Le taux de fréquence des maladies professionnelles plus important pour les ouvrières et les employées

Selon une étude de la Dares¹², en 2007, les femmes déclarent plus de maladies professionnelles reconnues que les hommes pour 10 millions d'heures de travail ; les

¹¹ Sous le syndrome MP 57 sont enregistrés 42148 TMS sur 54015 maladies professionnelles comptabilisées par la CNAMTS (Cf rapport de gestion 2012, p. 58)

¹² L'exposition des salariés aux maladies professionnelles - DARES, 2010
<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2010-056-2.pdf>

femmes se sont vu reconnaître 16,4 maladies professionnelles pour 13,5 maladies professionnelles pour les hommes. Les ouvrières et les employées risquent près de 3 fois plus de maladies professionnelles que les hommes. Les femmes de profession intermédiaire se sont vu reconnaître deux fois plus en maladie professionnelle que les hommes.

Les maladies professionnelles reconnues sont moins fréquentes pour les hommes mais plus graves. L'indice de gravité des maladies professionnelles des hommes est nettement plus fort - 2,5 fois - que celui des femmes.

Le risque de maladie professionnelle reconnue par catégorie socioprofessionnelle	Hommes	Femmes	Ensemble
Taux de fréquence en 2007			
Cadres et chefs d'entreprise	0,8	1,2	0,9
Professions intermédiaires	1,2	2,4	1,8
Employés	4,6	12,6	10,4
Ouvriers	26,1	68,1	33,2
Total	13,5	16,4	14,7
Indice de gravité	164,7	66,2	124,5

Lecture : en 2007, pour dix millions d'heures de travail, les femmes ouvrières se sont vues reconnaître en moyenne 68,1 MP (taux de fréquence). Pour dix millions d'heures de travail, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les femmes se sont vues reconnaître un taux moyen d'IPP de 66,2 (indice de gravité). IPP : incapacités partielles permanentes

Champ : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS- Insee France.

Sources : données CNAM-TS pour le nombre de MP ; DADS-Insee pour le nombre d'heures

Source : L'exposition des salariés aux maladies professionnelles - DARES, 2010

<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2010-056-2.pdf>

Selon cette étude, les maladies professionnelles sont différentes selon les sexes. Les femmes ont plus de risque de TMS, et les hommes sont surexposés aux cancers professionnels : 97% des reconnaissances de cancers professionnels les concernent.

Les maladies professionnelles suivant les branches d'activité en 2012

Dans six secteurs d'activité sur neuf, les maladies professionnelles concernent majoritairement les femmes

Les maladies professionnelles concernent davantage les femmes que les hommes dans les branches d'activité suivantes : services, commerces industries de l'alimentation (CTN D), industries de la chimie, caoutchouc, plasturgie (CTN E), industrie du bois, ameublement (CTN F), commerce non alimentaire (CTN G), et les activités de services banques, assurances, santé, nettoyage et travail temporaire (CTN I).

Deux branches d'activité enregistrent le plus de cas de maladies professionnelles pour les femmes : 7 351 cas dans les services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D) et 6 378 dans les activités de service type santé, action sociale, nettoyage et travail temporaire (CTN I).

En 2012, trois branches d'activité (CTN) comptent plus de maladies professionnelles pour les hommes que pour les femmes :

- la métallurgie (CTN A) avec 5 110 cas concernant les hommes et 2 218 cas concernant les femmes ;
- les industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C) avec 1816 cas concernant les hommes, 1296 cas concernant les femmes ;
- et le BTP (CTN B) avec 6 663 cas concernant des hommes, 100 cas concernant des femmes.

Évolution 2001-2012 du nombre des maladies professionnelles avec arrêt selon le sexe par branche d'activité (CTN)

Nombre des MP* avec arrêt selon le sexe par branches d'activité (CTN)		2001	2012	Taux d'évolution 2001-2012	Évolution de l'effectif total des salariés entre 2001 et 2012
Toutes les branches d'activités	H	14 423	27 577	+91,2 %	+ 6,1%
	F	9 797	26 438	+169,8%	
A Métallurgie	H	2 321	5 110	+120,1%	-17,9%
	F	1 490	2 218	+48,8%	
B BTP	H	2 931	6 663	+127,3%	+27,2%
	F	28	100	+257,1%	
C Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	H	515	1 816	+252,6%	+0,9%
	F	287	1 296	+351,5%	
D Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers	H	1 445	3 138	+117,1%	+8,2%
	F	2 384	7 351	+296,4%	
E Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie	H	472	925	+95,9%	-16,9%
	F	414	999	+141,3%	
F Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	H	858	1 456	+69,6%	-35,2%
	F	1 243	1 680	+35,1%	
G Commerce non alimentaire	H	381	976	+156,1%	+1,5%
	F	356	1 480	+315,7%	
H Activités de services : banques, assurances, administrations	H	114	257	+125,4%	+22,9%
	F	424	1 585	+273,8%	
I Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire	H	490	1 181	+141%	+15,5%
	F	1 548	6 378	+312%	

Évolution des maladies professionnelles par branche d'activité entre 2001 et 2012

Entre 2001 et 2012, le nombre des maladies professionnelles a augmenté de façon exponentielle pour les femmes : +169,8%. L'évolution concerne également les hommes de façon moins forte : +91,2% sur la même période. Dans sept secteurs d'activité, le taux d'évolution des maladies professionnelles est supérieur pour les femmes : BTP (CTN B) (+257,1%), industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C) (+351,5%), industries de la chimie, du caoutchouc et plasturgie (CTN E) (+141,3%), les services, commerces et les industries de l'alimentation (CTN D), du commerce non alimentaire (CTN G) (+315,7%) et de services : banques, assurances, administrations (CTN H) (+273,8%) et santé nettoyage, travail temporaire (CTN I) (+312%).

Pour les hommes dans cette même période, les deux branches d'activité qui ont vu la plus grande augmentation du taux d'évolution du nombre des maladies professionnelles entre 2001 et 2011 sont les industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C) : +252,6%, et le commerce non alimentaire (CTN G) : +156,1%.

Les chiffres-clés de la sinistralité au travail des femmes et des hommes

La CNAMTS a dénombré 640 891 cas d'accidents du travail en 2012 et 54 015 cas de maladies professionnelles :

- les accidents du travail concernent davantage les hommes (67,5%) que les femmes (32,5%) ;
- les accidents de trajet avec arrêt concernent un peu plus les femmes (52,3%) que les hommes (47,7%) ;
- les maladies professionnelles reconnues concernent un peu plus les hommes (51,1%) que les femmes (48,9%).

Les **tendances d'évolution au regard du genre sont significatives** sur les onze dernières années :

- entre 2001 et 2012, le nombre d'accidents de travail enregistré par la CNAMTS a baissé de 13,1%. Il a baissé de 23,3% pour les hommes tandis qu'il a augmenté de 20,3% pour les femmes ;
- entre 2001 et 2012, le nombre d'accidents de trajet avec arrêt augmente de 2,1%. Le nombre d'accidents de trajet avec arrêt concernant les hommes baisse (-9%) tandis que le nombre d'accidents de trajet avec arrêt augmente pour les femmes (+15%) ;
- entre 2001 et 2012, les maladies professionnelles reconnues ont considérablement augmenté, de l'ordre de 123%. Cette hausse est deux fois plus importante pour les femmes que pour les hommes dans cette même période : +169,8% contre + 91,2%.

Sur cette période, l'effectif des salariés a augmenté de 6,1%

Les **branches d'activité à risque** pour la santé des salariés au vu des chiffres de la sinistralité du travail en 2012 sont :

- le **BTP**, secteur à risque pour les hommes : en 2012, 106 2316 accidents de travail avec arrêt, 6 530 maladies professionnelles pour les hommes ;
- la **métallurgie** est le second secteur qui compte le plus de maladies professionnelles pour les hommes : 5110 ;
- les activités de **services de type santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire**, à risque pour les femmes. Ces secteurs comptabilisent le plus grand nombre d'accidents du travail avec 80 713 AT avec arrêt pour les femmes. Ils totalisent 6 652 maladies professionnelles pour les femmes et comptabilisent le plus d'accidents de trajet pour les femmes : 15 136 ;
- les **services, commerces et industries de l'alimentation** comptabilisent 61 250 AT avec arrêt pour les hommes et 50 817 AT avec arrêt pour les femmes. Ce CTN comptabilise le plus grand nombre de maladies professionnelles pour les femmes (7 861), et le plus d'accidents de trajets pour les hommes : 8 034 ;
- Les **banques assurances et administrations** : 27 339 accidents de travail pour les femmes et 12 579 accidents de trajet pour les femmes.

Du constat à l'action

Aujourd'hui, les pouvoirs publics et les entreprises prennent conscience de l'utilité de l'éclairage sexué des statistiques de santé, que ce soit sur un plan national et régional ou à l'échelle d'un territoire, d'un établissement ou d'une unité de travail.

Cette synthèse permet d'avancer que les différences constatées en termes de sinistralité des femmes et des hommes renvoient pour grande partie à une exposition différenciée liée à des métiers distincts¹³. Les femmes et les hommes ne sont pas répartis également dans les secteurs professionnels ; dans les secteurs ou les entreprises, à prédominance féminine, masculine ou mixte, il existe une répartition sexuée des emplois ; dans un même emploi, il peut exister une répartition sexuée des activités. Dans tous les cas, la répartition sexuée des secteurs, des métiers ou des activités conduit à une exposition différenciée aux conditions de travail, risques et pénibilités, et donc à des impacts différenciés sur la santé et aussi les parcours

Par ailleurs, il existe une sous-évaluation de l'exposition aux risques et pénibilités des femmes dans certains de leurs emplois, métiers ou secteurs qui est plus marquée que pour les hommes dans certains de leurs emplois. Elle est liée à une invisibilité des risques pour certains emplois ou secteurs à prédominance féminine (service, soin, commerce, administratif...) compte tenu du fait qu'ils ont été longtemps considérés comme « légers » au contraire des emplois ou secteurs « lourds » à prédominance masculine (BTP, industrie, énergie...). Elle est liée aussi à un manque de prise en compte dans l'évaluation des risques et de leurs impacts des différences de situations de travail dues à des rapports ou rôles sociaux distincts ou à certaines différences biologiques (morphologie, taille, fonctions reproductives...).

D'autre part, le fait que les femmes et les hommes n'aient pas les mêmes possibilités de développement des parcours ou ne soient pas exposés aux mêmes contraintes de temps de travail et aux mêmes activités hors travail renforce les impacts différenciés sur la santé des femmes et des hommes.

Le réseau Anact-Aract s'emploie à « chausser les lunettes du genre » dans certains diagnostics proposés aux entreprises. L'analyse sexuée des données de l'entreprise constitue souvent le point de départ pour diagnostiquer les causes des écarts femme-homme, comme le maintien d'une répartition sexuée des emplois et activités, l'invisibilité de l'exposition aux risques et pénibilités, l'usure professionnelle due à l'absence de parcours, les contraintes différenciées des temps de travail des sphères professionnelle et domestique pour les femmes et pour les hommes¹⁴.

Partant de ce constat, les politiques de santé et sécurité au travail pourraient mobiliser ce regard « genré » pour progresser dans la prévention de la sinistralité pour toutes et tous - par exemple, au travers des leviers suivants :

- Statistiques sexuées de santé au travail
- Développement de recherches sur "genre et santé au travail "
- Conception de systèmes de travail permettant l'accès au maximum de situations de travail des salariés des deux sexes
- Dispositifs d'évaluation et de prévention des risques et approches des CHSCT prenant en compte l'impact différencié et l'exposition différenciée en fonction du sexe

¹³ **Genre et conditions de travail. Mixité, organisation du travail, santé et gestion des âges**, Éditions Anact, 2009 <http://www.anact.fr/portal/pls/portal/docs/1/2558367.PDF>

¹⁴ Cf. Tableau (p 4-5) comparatif des conditions de travail des femmes et des hommes *in* Guide "La Mixité en entreprise pour améliorer conditions de travail et performance", Éditions Anact, mars 2011 <http://www.anact.fr/portal/pls/portal/docs/1/7058375.PDF>

- Prise en compte des différences de situations de travail des femmes et des hommes dans les accords sur les risques psychosociaux, les seniors, la pénibilité, la qualité de vie au travail
- Prise en compte de la prévention des violences sexistes et sexuelles
- Organisation des temps e travail prenant en compte les exigences de l'articulation des temps